

2024111523

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le vendredi 15 novembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PARMENTIER Marlène, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : GUILBERT Agnès donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à BRUNIER Thierry.

Absents : CHANOIR Jessica

Date de la Convocation : 07 novembre 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Madame MIBORD Josiane est élue secrétaire de séance.

Objet : Déclassement de la parcelle communale 045 A n°3244 située dans la Commune déléguée de Le Bois, en vue d'une cession d'une portion à la SAS IMOTIS représentée par M THIAFFEY-RENCOREL Roland

Pour régulariser une situation d'emprise des accès à des propriétés privées situés actuellement sur le domaine public à Le Bois, il est proposé d'entreprendre un déclassement de la parcelle cadastrée 045 A n°3244. L'intégration de cette parcelle dans le domaine privé de la Commune permettra de cadastrer la nouvelle parcelle en vue de sa cession à titre onéreux à la SAS IMOTIS représentée par Mr THIAFFEY-RENCOREL Roland.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée 045 A n°3244, d'une superficie de 446 m² dans le domaine privé de la Commune de Grand-Aigueblanche, à Le Bois, matérialisée en couleur jaune et rose sur le plan annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur Le Maire d'engager la procédure et de signer toutes pièces afférentes à cette affaire,

APPROUVE la cession à titre onéreux de la future parcelle cadastrée (matérialisée en jaune sur le plan joint à la présente délibération) à la SAS IMOTIS représentée par Mr THIAFFEY-RENCOREL Roland.

DIT que les frais liés à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,

DIT que la cession sera réalisée par acte authentique et sera signé par Madame Maryse RICHIER en sa qualité de 1^{ère} Adjointe ou Monsieur. Alain ROUX-MOLLARD (2^{ème} Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,


André POINTET